



MAIRIE DE LES VIGNEAUX

474 route de l'école - Le Village – 05120 LES VIGNEAUX

04.92.23.13.39

mairie@lesvigneaux.fr

site internet : www.lesvigneaux.fr



CONTRAT D'ABONNEMENT AU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

A) REFERENCES DU CONTRAT

Numéro d'abonnement (1) : _____
(voir annotations au verso)

Date souscription abonnement : _____ Index de début : _____
Adresse de l'immeuble desservi : _____

Date de mise en service du branchement (2) _____ ☺ branchement : _____

Nature de l'activité : (3) _____

Le contrat d'abonnement entre en vigueur lors de la fourniture d'eau dans les conditions prévues au règlement du service susvisé.

*Entre Monsieur Gilles PIERRE, agissant en qualité de Maire de la Commune de « LES VIGNEAUX », et
représentant le SERVICE DE L'EAU,* _____ *d'une part,*

et

B) REFERENCES DU PROPRIETAIRE

(L'abonnement général est accordé au propriétaire et usufruitier des immeubles (joindre une copie de l'attestation de propriété ou de l'acte de vente si l'acquisition est récente), quelle que soit la nature des locaux.

Nom Prénom :.....

Date et lieu de naissance :

Adresse :.....

Téléphone :/...../...../..... Courriel :.....

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

❖ *Qu'un abonnement au service de distribution d'eau désigné ci-dessus est souscrit par l'abonné dans les conditions définies par le présent contrat pour la desserte de l'immeuble sis à : (1) _____
lieu-dit : _____*

❖ *Que cet abonnement est destiné aux besoins domestiques de _____ personnes,
Eventuellement, précisez si cet abonnement est destiné à des besoins autres que domestiques oui :
 non :
Si oui, lesquels (4) : _____*

AVENANT AU CONTRAT D'ABONNEMENT DIVISIONNAIRE

Il est également possible de transférer l'abonnement au locataire (dont les coordonnées seront renseignées ci-après dans « références du client », par la signature d'un avenant au contrat d'abonnement.

C) REFERENCES DU CLIENT (locataire)

Nom Prénom :.....

Date et lieu de naissance :

Adresse :.....

Téléphone :/...../...../..... Courriel :.....

Il est convenu que l'abonnement général référencé sur le présent contrat est transféré au bénéfice du locataire désigné ci-dessus qui devient le client auquel s'appliquent les obligations mentionnées ci-dessous. Lors du départ du locataire, dûment signalé par écrit, et en l'absence de nouveau locataire, le propriétaire redevient automatiquement le client.

OBLIGATIONS

Le client :

- déclare avoir pris connaissance :
 - ✓ du règlement de service ci-joint et en accepter toutes les conditions, charges et obligations
 - ✓ des tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat, sachant les tarifs sont révisés annuellement.
- s'engage à se conformer au règlement de service auquel il s'abonne, dont un exemplaire lui a été remis, sans préjudice des voies de recours de droit commun.

L'Abonné

signature :Faire précéder de la mention « *lu et approuvé* »

Le Service des Eaux de la

Commune de Les Vigneaux

Nota : Les renseignements donnés font l'objet d'un traitement informatisé, sont indispensables à toute fourniture d'eau et sont strictement réservés aux besoins du service. Tout abonné bénéficie du droit d'accès et de rectification prévu par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Comment remplir son contrat d'abonnement

Quelques explications et définitions

1) A chaque logement correspond 1 contrat d'abonnement (Exemple : appartement rez-de-chaussée – appart. 1^e étage, - maison individuelle....).

Dans le cadre d'un immeuble collectif, il est possible d'individualiser les contrats : le propriétaire peut, s'il le souhaite, et moyennant la conformité de ses installations sanitaires, demander à ce que chaque logement d'un immeuble collectif bénéficie d'un contrat d'abonnement divisionnaire.

« Propriétaire » : rentre également dans cette catégorie les syndics pour les immeubles en copropriété, les usufructuaires...

« Locataire » : il s'agit de l'occupant, à quelque titre que ce soit, de l'immeuble désigné dans l'encadré « Cadre réservé à l'administration ».

« Client » : propriétaire ou locataire, en tout état de cause, il s'agit du payeur qui sera destinataire des factures émises au titre du présent contrat.

(2) La fourniture de l'eau est assurée dans un délai de 8 jours suivant la signature de l'abonnement, s'il s'agit d'un branchement existant en état de fonctionnement.

(3) nature de l'activité :
Maison particulière
Collectif (HLM, immeuble avec plusieurs locataires)
Jardin
Garage
Entrepôt
Elevage (herbage)
Commerce (détail, supermarché...)
Enseignement (école)
Ets sportif (piscine, salle polyvalente....)

Hébergement (hôtel, gîte, camping, ch.d'hôtes...)
Laverie
Restaurant et/ou cantine
Industrie – TP - Bâtiment
Artisans - PME
Administration - Bureaux
Ferme (habitation et exploitation)

(4) Spécifier les besoins autres que domestiques, préciser éventuellement la consommation journalière moyenne prévue, le débit de pointe horaire prévu...

« A) cadre réservé à l'administration » : cet encadré est généralement pré-rempli par le service. Il vous revient cependant de vous assurer de l'exactitude des informations y figurant.

« B) Références du propriétaire » et C) Références du client » : dans tous les cas, le titulaire initial de l'abonnement est le propriétaire. Il est indispensable à la validation du contrat que l'encadré « références du propriétaire » soit renseigné et que la signature du propriétaire soit apposée sur ledit contrat.
Il lui est possible de transférer l'abonnement au locataire. Dans ce cas, ce dernier devra compléter l'encadré « références du client (locataire) » et signer le contrat : il devient le titulaire de l'abonnement.